

CADRE D'ACCOMPAGNEMENT

Convention d'Utilisation

Option « Observation à Domicile » – Service d'immersion relationnelle

En résumé : Une intervention en milieu de vie pour analyser vos interactions naturelles, encadrée par une posture d'observateur neutre et des règles claires pour préserver l'efficacité de la démarche.

1. OBJET ET POSTURE DE L'INTERVENANT

L'option Observation à domicile a pour objectif d'analyser les dynamiques relationnelles (parentalité, vie de couple) directement dans l'environnement naturel du/des Coaché(s). Le Coach intervient en qualité d'observateur neutre. Il n'a pas vocation à intervenir de manière active pendant les temps d'observation, ni à se substituer aux parents (ex : garde d'enfants, gestion de l'autorité) ou à arbitrer des conflits en direct.

2. FORMATS ET DÉROULEMENT

L'observation s'effectue selon la formule convenue :

Session courte : 2 heures d'observation continue.

Session demi-journée : 4 heures d'observation continue.

Un temps de bilan (en fin de session ou lors d'un entretien ultérieur dédié) est prévu pour restituer les observations et définir les axes d'accompagnement.

3. CONDITIONS D'ACCUEIL ET CADRE MATÉRIEL

Afin de garantir le bon déroulement de la séance :

Toutes les personnes observées doivent être prévenues et consentantes (notamment les enfants en âge de comprendre).

Le Coach doit disposer d'un espace lui permettant d'observer sans entrave, dans le respect de sa sécurité et de son intégrité.

La présence de personnes tiers non directement concernées par l'accompagnement (famille élargie, amis) doit être signalée préalablement.

4. DÉPLACEMENTS, PÉRIMÈTRE ET PONCTUALITÉ

Périmètre de déplacement : Les tarifs de base incluent le déplacement vers les adresses situées dans un rayon de 30 minutes maximum du cabinet PariZen.

Supplément de déplacement : Un supplément tarifaire sera appliqué pour tout déplacement vers des adresses situées à une distance supérieure à 30 minutes du cabinet PariZen.

Ponctualité : Le temps d'observation débute à l'heure convenue. Tout retard de la part du/des Coaché(s) sera imputé sur la durée globale de la session.

5. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Compte tenu de la réservation d'une plage horaire conséquente (2h à 4h) :

Tout report ou annulation doit être effectué au moins 48 heures à l'avance.

Passé ce délai (sauf cas de force majeure), la prestation sera facturée dans son intégralité.

Si le Coach constate sur place une situation rendant l'observation impossible (ex : agressivité, état d'incompatibilité, absence non signalée d'un membre clé), la séance sera interrompue et restera due.

Engagement et Acceptation

Le Coach

Lu et approuvé

Le / La / Les Coaché(e)s

Lu et approuvé (Mention « Bon pour accord »)